

Saint-Denis, le 12 juin 2018

COMPTE RENDU CAPL n° 2 du 12 juin 2018

Ce matin à 9 heures s'est tenue la CAPL n°2 concernant les recours en notation des contrôleurs.

A l'ordre du jour :

- approbation du PV de la Capl du 11 novembre 2017 (vote **pour** à l'unanimité)

- révision de 3 dossiers en recours de notation.

Après délibération , la Direction a daigné faire évoluer une croix sur le tableau synoptique de deux dossiers. Sur le dernier dossier, la Direction a rédigé une appréciation générale auparavant absente (vote **pour** à l'unanimité)

Les interventions de FO lors de la CAPL:

FO constate que sur un ensemble de plus de 200 contrôleurs sur le département de la Réunion, seuls 3 recours sont remontés en CAPL. Il est également important de souligner que sur ces 3 recours, 2 dossiers relèvent de cas extrêmes (attitude du supérieur hiérarchique complètement hors norme et intolérable).

Il reste donc 1 dossier qui selon nous correspond aux critères de recours «classique»(simple désaccord sur l'évaluation).

FO a donc posé la question suivante : les recours de notation reflètent-ils le mécontentement supposé d'une grande partie des agents ?

On peut en douter compte tenu du nombre faible de remontées.

FO rappelle qu'une proportion bien plus importante d'agents restent mécontents, désabusés, dégoûtés, découragés, dissuadés, intimidés.

Ils sont même peut-être parfois soucieux du regard de leur supérieur hiérarchique, dans l'attente d'une éventuelle liste d'aptitude (et bientôt d'une rémunération au mérite ?).

Par ailleurs, **FO** souligne que les débats et la Direction manquent d'objectivité et d'esprit constructif ; par exemple, la discussion sur la définition des termes que la Direction oppose aux organisations syndicales alors que chacun sait la signification cachée que peuvent avoir certains qualificatifs réputés élogieux dans le langage courant.

Enfin, **FO** a réclamé les statistiques des recours qui auparavant nous étaient communiquées en début de CAPL.

La Direction répond que cela concerne le CTL !... ???

Vos représentants en CAPL :

Nathalie JUSTOME (TITULAIRE)

Gilles JUSTOME (EXPERT)